

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
33	33	0	0

Date de convocation le **16 mars 2026**

Président: Monsieur Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : Madame Samantha **PETIT**.

Présents :

Monsieur Xavier **ODO**, Madame Isabelle **GAUTELIER**, Monsieur Sylvain **CASTAGNET**,
Madame Delphine **NUNES**, Monsieur Arnaud **DEROUBAIX**, Madame Nathalie **COURREGES**,
Monsieur Frédéric **SERRA**, Madame Najoua **AYACHE**, Monsieur Florian **CLEOPATRE**,
Madame Véronique **BOUCHAOUI**, Monsieur Fabrice **TEYRE**, Madame Nathalie **ROUME**,
Monsieur Stéphane **GAUBY**, Madame Samantha **PETIT**, Monsieur Pierre **JANIN**, Madame Victoria
MARI, Monsieur Olivier **CAPELLA**, Madame Delphine **FAURAND**, Monsieur Amar **MANSOURI**,
Madame Monique-Olympe **JAMBON**, Monsieur Hugo **REYNARD**, Madame Zhora **LEGRAND**,
Monsieur Hervé **NOUZET**, Madame Julie **BERNARD**, Monsieur Eric **TOURNEMINE**, Madame Marie-
Claude **MASSON**, Monsieur Pierre-Loïc **GUICHARD**, Monsieur Jérôme **BUB**, Madame Daniela
SEIGNEZ, Monsieur Monji **OUERTANI**, Mme Pia **BOIZET**, Monsieur William **TACHON**,
Madame Fatiha **RANEBI**

MANDAT 2026-2032 - ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Samantha PETIT pour assurer ces fonctions. Aucune observation n'étant formulée, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Madame Marie-Claude Masson, doyenne des Conseillers municipaux, Présidente de l'assemblée, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne l'enveloppe contenant son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages blancs : 3
- suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. BUB Jérôme : deux (2) voix
- M. ODO Xavier : vingt-sept (27) voix

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE PROCLAMER Monsieur Xavier ODO Maire.

Le Conseil municipal prend acte de l'élection du Maire.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	33	Monsieur Xavier ODO , Madame Isabelle GAUTELIER , Monsieur Sylvain CASTAGNET , Madame Delphine NUNES , Monsieur Arnaud DEROUBAIX , Madame Nathalie COURREGES , Monsieur Frédéric SERRA , Madame Najoua AYACHE , Monsieur Florian CLEOPATRE , Madame Véronique BOUCHAOU , Monsieur Fabrice TEYRE , Madame Nathalie ROUME , Monsieur Stéphane GAUBY , Madame Samantha PETIT , Monsieur Pierre JANIN , Madame Victoria MARI , Monsieur Olivier CAPELLA , Madame Delphine FAURAND , Monsieur Amar MANSOURI , Madame Monique-Olympe JAMBON , Monsieur Hugo REYNARD , Madame Zhora LEGRAND , Monsieur Hervé NOUZET , Madame Julie BERNARD , Monsieur Eric TOURNEMINE , Madame Marie-Claude MASSON , Monsieur Pierre-Loïc GUICHARD , Monsieur Jérôme BUB , Madame Daniela SEIGNEZ , Monsieur Monji OUERTANI , Mme Pia BOIZET , Monsieur William TACHON , Madame Fatiha RANEBI
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 20 mars 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.

La secrétaire de séance
Samantha PETIT.